

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour\***

**CX/NFSDU 06/28/1-Rev.  
Mai 2006**

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME Vingt-huitième session

**Hôtel Sheraton Chiangmai, Chiang Mai (Thaïlande),  
30 octobre – 3 novembre 2006**

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 06/28/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/NFSDU 06/28/2
3.	Directives relatives aux allégations nutritionnelles : projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B – Fibres alimentaires) - Observations à l'étape 6	ALINORM 06/29/26, Annexe III  CX/NFSDU 06/28/3
4 (a).	Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales : Section A – Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons - Observations à l'étape 6 Propositions du Groupe de travail relatives à la section 3 : facteurs essentiels de composition et de qualité - Observations à la section 3	ALINORM 06/29/26, Annexe IVA ; CRD 1  CX/NFSDU 06/28/4 CX/NFSDU 06/28/4- Add.3 CX/NFSDU 06/28/4- Add.4
4 (b).	Section B – Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales - Observations à l'étape 6  Propositions du Groupe de travail relatives aux sections sur les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/26, Annexe IVB CX/NFSDU 06/28/4- Add.1  CX/NFSDU 06/28/4- Add.2

- |     |  |                        |
|-----|--|------------------------|
| 5.  | Projet de norme révisée pour les aliments exempts de gluten  | CL 2006/5-NFSDU        |
|     | - Observations à l'étape 6   | CX/NFSDU 06/28/5       |
| 6.  | Avant-projet de révision de la liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge destinées à des fins diététiques spéciales | CX/NFSDU 06/28/6       |
|     | - Observations à l'étape 3   | CX/NFSDU 06/28/6-Add.1 |
| 7.  | Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4  | CX/NFSDU 06/28/7       |
|     | - Observations à l'étape 3   | CX/NFSDU 06/28/7-Add.1 |
| 8.  | Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage                                      | CX/NFSDU 06/28/8       |
| 9.  | Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux travaux du CCNFSDU  | CX/NFSDU 06/28/9       |
| 10. | Autres questions et travaux futurs   |                        |
| 11. | Date et lieu de la prochaine session   |                        |
| 12. | Adoption du rapport  |                        |

\* Tous les documents de la vingt-huitième session seront distribués sous format électronique. Les personnes désirant recevoir des exemplaires imprimés sont priées de s'adresser à M. Georg Müller, Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Rochusstraße 1, 53123 Bonn (Allemagne); télécopie: +49 (228) 529 49 65, courriel: ccnfsdu@bmelv.bund.de

Les documents de travail seront affichés sur le site Web du Codex à mesure de leur finalisation. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante:

<http://www.codexalimentarius.net>

Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur auront été distribués avant la réunion, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

#### NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Ouverture de la session.** La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

**Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour** (doc. CX/NFSDU 06/28/1). Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex** (doc. CX/NFSDU 06/28/2). Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités. Le document est fondé sur des informations compilées par le Secrétariat du Codex.

**Point 3 de l'ordre du jour. Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B – Fibres alimentaires).** Le Comité est invité à examiner le projet de tableau dans lequel figurent des dispositions relatives aux fibres

alimentaires, telles qu'amendées pendant la vingt-septième session du Comité. Les observations sont intégrées dans le document CX/NFSDU 06/28/3.

**Point 4 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales: Section A – Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons** (doc. ALINORM 06/29/26, Annexe IVA) et **Section B – Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales** à l'étape 4 (doc. ALINORM 06/29/26, Annexe IVB). Le libellé actuel des sections de la norme susmentionnées intègre les améliorations apportées par le Comité à sa vingt-septième session. Le rapport établi par le Groupe de travail sur les exigences en matière de composition qui se réunira avant la vingt-huitième session sera distribué en tant que document de séance (CRD 1). Des propositions relatives à la section sur les additifs alimentaires seront formulées par le Groupe de travail dirigé par la Suisse et distribuées sous la cote CX/NFSDU 06/28/4-Add.2. Le Comité ayant transmis à sa vingt-septième session la Section B relative aux préparations destinées à des fins médicales spéciales à la Commission pour adoption à sa vingt-neuvième session à l'étape 5, les observations relatives à cette section à l'étape 6 seront compilées dans le document CX/NFSDU 06/28/4-Add.1, si la Commission adopte cette section à l'étape 5.

**Point 5 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les aliments exempts de gluten** (doc. CL 2005/5-NFSDU). À sa vingt-septième session, le Comité est convenu de renvoyer la dernière version du projet de norme révisée à l'étape 6 pour observations et examen à sa présente session. Les observations seront compilées dans le document CX/NFSDU 06/28/5.

**Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de révision de la liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge destinées à des fins diététiques spéciales** (doc. CX/NFSDU 06/28/6). À la suite des décisions prises par le Comité à sa vingt-septième session, l'Allemagne a révisé le document susmentionné. Les observations reçues à son sujet sont présentées dans le document CX/NFSDU 06/28/6-Add.1.

**Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé** à l'étape 4 (doc. CX/NFSDU 06/28/7). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-septième session, le document a été révisé par le Gouvernement français en collaboration avec des partenaires. Les observations à l'étape 3 seront présentées dans le document CX/NFSDU 06/28/7-Add.1.

**Point 8 de l'ordre du jour. Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage** (doc. CX/NFSDU 06/28/8). Des propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage seront formulées par l'Afrique du Sud.

**Point 9 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux travaux du CCNFSDU** (doc. CX/NFSDU 06/28/9). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-sixième session, un document de travail sur cette question sera établi par l'Australie.

**Point 10 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs.** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles répondent aux objectifs à moyen terme et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

**Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

**Point 12 de l'ordre du jour. Adoption du rapport.** Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-huitième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.